

SIVOM DU BRASSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Le vingt et un juin deux mille vingt-deux, légalement convoqués le 20 mai, les membres élus du SIVOM DU BRASSON se sont réunis, à dix-huit heures et trente minutes, à la Mairie de LISSY, sous la présidence de Madame Nathalie CANET.

Présents : Mme Nathalie CANET, Mme Aline COUDERC, Mme Céline LEVALLOIS, Mme Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU et Mme Fabienne VANDEWINCKELE.

Absents excusés : Mme Amandine DE OLIVEIRA qui donne pouvoir à Mme Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU
M. Grégory LUTTENUER qui donne pouvoir à Mme Fabienne VANDEWINCKELE

Absents : Néant.

Date de convocation et d'affichage : 20 mai 2022

Secrétaire de séance : Mme Céline LEVALLOIS

ORDRE DU JOUR

1. Délibération : Approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 31 mars 2022
2. Délibération : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 21 juin 2022
3. Délibération : Modification des postes animation, ATSEM et technique
4. Délibération : Création d'un poste contrat aidé
5. Point sur la prochaine rentrée scolaire 2022/2023
6. Questions Diverses

Délibération N° 14/2022 : Approbation du compte-rendu du 31 mars 2022

Lecture est faite du compte-rendu du conseil syndical du 31/03/2022

Les membres du conseil syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVENT le compte-rendu du conseil syndical du 31/03/2022

Délibération n° 15/2022 : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 21 juin 2022

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée en date du 20 mai 2022, elle rajoute deux sujets à l'ordre du jour : le mode de publication des actes-délibérations et l'approbation du règlement intérieur des services périscolaires.

Elle précise que sur la convocation ce n'est pas la création d'un poste en contrat aidé mais deux postes.

Les membres du conseil syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVENT l'ordre du jour de la séance du 21 juin 2022.

Délibération N° 16/2022 Le mode de publication des actes - Délibérations

Mme La Présidente informe le Conseil Syndical de la modification de la publication des actes- délibérations à compter du 1^{er} juillet 2022, elle indique que désormais la publication se fera sous format électronique, mais que les Communes et Syndicats de moins de 3500 habitants ont le choix de conserver une publication sous format papier. Elle précise qu'elle préfère conserver le mode de publication sous format papier.

Mme Aline COUDERC répond que cela est dommage de ne pas le faire électroniquement, Mme La Présidente répond que le compte-rendu (qui deviendra un procès-verbal à compter du 1^{er} juillet) sera publié électroniquement mais que cela n'est pas nécessaire pour toutes les délibérations. Mme Aline COUDERC précise qu'elle pensait qu'il s'agissait du compte-rendu mais qu'effectivement cela n'est pas nécessaire pour les délibérations.

Le conseil syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

DECIDE de publier les actes-délibération sur papier et conserve le registre actuel.

Délibération N° 17/2022 Approbation du règlement intérieur des services périscolaires

Mme La Présidente indique que le SIVOM du Brasson va gérer la restauration scolaire pour les enfants de l'école des Merisiers de Limoges-Fourches à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 et qu'il est nécessaire d'améliorer la gestion de la garderie du matin et du soir.

Elle informe le Conseil Syndical de la création d'un portail famille pour la gestion administrative et la gestion des inscriptions des parents. Elle propose de mettre en place un règlement intérieur pour les services périscolaires, envoyé par mail aux délégués.

Après présentation du règlement intérieur par Mme La Présidente, le conseil syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

APPROUVE le règlement intérieur des services périscolaires pour la restauration scolaire de l'école des Merisiers de Limoges-Fourches et pour la garderie du matin et du soir des écoles des Merisiers de Limoges-Fourches et l'école des 4 Chemins de Lissy.

Délibération N° 18/2022 Modification des postes Animation, Technique et ATSEM

Vu que le SIVOM du Brasson va gérer la restauration scolaire pour les enfants de l'école des Merisiers de Limoges-Fourches à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 et vu l'augmentation des effectif au sein du RPI.

Mme La Présidente précise qu'il faut réajuster les postes créés en 2021 avec les délibérations n° 15/2021, 16/2021 et 17/2021, afin de palier à la gestion de la restauration scolaire et à l'augmentation des effectifs scolaires. Elle fait un point sur les effectifs du personnel actuel et pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Elle indique le départ de 2 animatrices : une dont le contrat ne peut se renouveler fin août car l'animatrice ne désire pas le poste proposé par le SIVOM et une animatrice dont la responsable des services périscolaires et Mme La Présidente ne sont pas satisfaites des services rendus et du manque d'implication et de sérieux.

Le conseil syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

DECIDE de modifier les postes comme suit :

Délibération 15/2021 : la durée hebdomadaire sera de 29.48/35^{ème} annualisée au lieu de 26.55h

Délibération 16/2021 : la durée hebdomadaire sera de 12h40, annualisée : 9h55 au lieu de 6h16

Délibération 17/2021 : la durée hebdomadaire sera de 7h20, annualisée : 5h45 au lieu de 6h16

Délibération N° 19/2022 Création de 2 postes en contrat aidé

Mme La Présidente indique au Conseil Syndical que le SIVOM du Brasson peut recruter en contrat aidé, afin d'être subventionnés à 45 % de la rémunération brut de l'agent.

Elle précise que cela remplacera les 2 départs des agents pour la prochaine rentrée scolaire.

Le conseil syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

DECIDE de créer un poste en contrat aidé pour les services animation et technique de 7h30 par jour soit 30h par semaine d'école (23h30 annualisées).

Et un poste en contrat aidé pour les services animation et technique de 6h25 par jour soit 25h40 par semaine d'école (20h06 annualisées).

Les points divers

Point sur la prochaine rentrée scolaire

Le point sur les effectifs.

L'organisation de la restauration scolaire pour l'école des Merisiers à partir du 1^{er} septembre 2022 qui se fera dans la salle « les ormes » de la commune de Limoges-Fourches, un lino sera installé au sol ainsi qu'une plaque en inox sur le plan de travail de la cuisine. Une convention sera faite avec la commune. La salle ne sera plus louée.

Les élèves de maternelle auront accès à la salle avant 10h00 et après 14h30 pour les activités de motricité.

Présentation de la convention Grand Paris Sud pour le portage des repas. Un appel d'offre et lancé il faut que le Conseil Syndical se réunisse mi-juillet pour choisir le prestataire.

La modification des horaires de 5 minutes (8h50-11h50 / 13h50-16h50) pour l'école des 4 Chemins de Lissy.

Questions diverses :

M. CHARPENTIER, maire de la commune de Limoges -Fourches indique que la subvention de la CAMVS est reportée en 2023 pour la musique au sein des écoles.

Fin de la séance : 20 H 15